



Annexe 12

Calendrier des opérations et étapes de procédure de mobilité pour le corps à gestion déconcentrée des ADJENES

Mutation à gestion déconcentrée des ADJAENES		
Préinscription obligatoire sur AMIA	Du lundi 5 janvier au jeudi 29 janvier 2026 inclus	Le nombre de vœux est limité à 6 académies
Inscription et saisie des vœux	Du lundi 30 mars au vendredi 24 avril 2026 inclus	L'agent s'inscrit sur l'application Amia, formule ses vœux et indique son ou ses motifs de mutation (en cas d'absence de vœux, la demande sera automatiquement annulée). L'agent doit s'inscrire et formuler des vœux dans chaque académie pour laquelle il s'est préinscrit.
Edition confirmation	Du samedi 25 avril au mardi 5 mai 2026 inclus	L'agent édite, via l'application Amia, sa confirmation de demande de mutation, et la transmet, par la voie hiérarchique aux services de l'académie concernée. L'agent peut demander à modifier ses vœux et à les annuler suivant le calendrier établi par l'académie demandée.
Validation de la demande de mutation	Du mercredi 6 mai au lundi 18 mai 2026 inclus	L'agent prend connaissance sur Amia de l'état de sa demande de mutation (demande validée dans Amia et réceptionnée par le rectorat de l'académie demandée mentionnant l'avis émis par le recteur de l'académie de l'agent).
Validation des critères de départage	Du mardi 19 mai au mercredi 27 mai 2026 inclus	L'agent prend connaissance sur Amia des priorités légales et critères supplémentaires établis à titre subsidiaire validés par le rectorat de l'académie demandée, suite à l'examen des pièces.
Demande de correction manuelle	Du jeudi 28 mai au lundi 1er juin 2026 inclus	Suite à l'étape ci-dessus, l'agent peut éventuellement, par courriel adressé au rectorat de l'académie sollicitée, demander une ou des corrections et transmet dans le même temps les éléments permettant de justifier les corrections demandées (priorités légales et critères supplémentaires).
Retour sur les demandes de correction	Du mardi 2 juin au mercredi 3 juin 2026 inclus	Le rectorat de l'académie de la Réunion informe l'agent, par courriel, de la suite réservée à sa demande de correction effectuée (prise en compte ou non).
Publication des résultats	Jeudi 4 juin 2026	Publication des affectations. L'agent doit se connecter sur Amia pour consulter ses résultats.